

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Uno Itée	Numéro de permis 2022105	Date d'inspection Le 13 juillet 2023	
Nom de l'établissement Roche Papier Uno		Numéro de téléphone (506) 854-0944	
Adresse 305 rue St-George Moncton NB E1C 1W8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de surveillance, les éléments suivants ont été observés;

- Le ratio enfant-éducatrice\éducateur.
- 10 nouveaux dossiers d'enfants a été vérifié
- Les nouveaux dossiers du personnel ont été vérifiés
- L'aire de repos

Le dortoir A et B ont été vérifiés. Au moment de l'inspection de surveillance, il n'y avait aucun bébé dans le dortoir B. Des mesures ont été effectuées. Afin de maintenir la sécurité des bébés dans ce dortoir, une personne éducatrice doit être présente en tout temps. De plus, un dispositif permanent visé sur le sol a été mis afin que la large porte ne se ferme jamais. Ce dispositif qui empêche la porte de se fermer doit être en tout temps présent.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 août 2023

Date

original signé par
Brigitte LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 août 2023

Date